

## COMMUNE DE LA CROIX-BLANCHE

Département du Lot-et-Garonne

**ARRETE 2025-32**  
**PORANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME SOPHIE ROSSETTO**  
**Instructeur au Pôle Urbanisme de la CAGV**

**Le Maire de LA CROIX-BLANCHE**

**Vu** l'élection du Maire et des Adjoints qui s'est déroulée au cours de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2122-30 et L.2213-9,

**Vu** l'article L.423-1 du code de l'urbanisme qui stipule que « pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, le Maire peut déléguer sa signature aux agents instructeurs ».

**Considérant** que dans le cadre de l'exercice de la compétence « instruction des actes d'urbanisme », les agents du pôle urbanisme en charge des instructions seront amenés à signer les pièces inhérentes,

**Considérant** que dans l'intérêt du bon fonctionnement du service et de l'administration communale, il convient de faire bénéficier Madame Sophie ROSSETTO d'une délégation de signature sous la surveillance et l'autorité du Maire.

**ARRÊTE :****ARTICLE 1 :** Madame Sophie ROSSETTO a délégation de signature pour les pièces suivantes :

- ✓ lettre de notification des délais d'instruction
- ✓ demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés
- ✓ tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision

**ARTICLE 2 :** la secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et de son affichage et subsistera tant qu'il ne sera pas rapporté.

**ARTICLE 3:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de 2 mois.

*Notifié le 21/4/25*

La Croix-Blanche, le 23 juin 2025

Le Maire,



Gilles CHAROLLAIS